MSA XX
adresse tél. : XX XX XX XX XX
adresse fax : XX XX XX XX XX
CP VILLE www.XX.fr

santé
famille
retraite
services

XX.fr

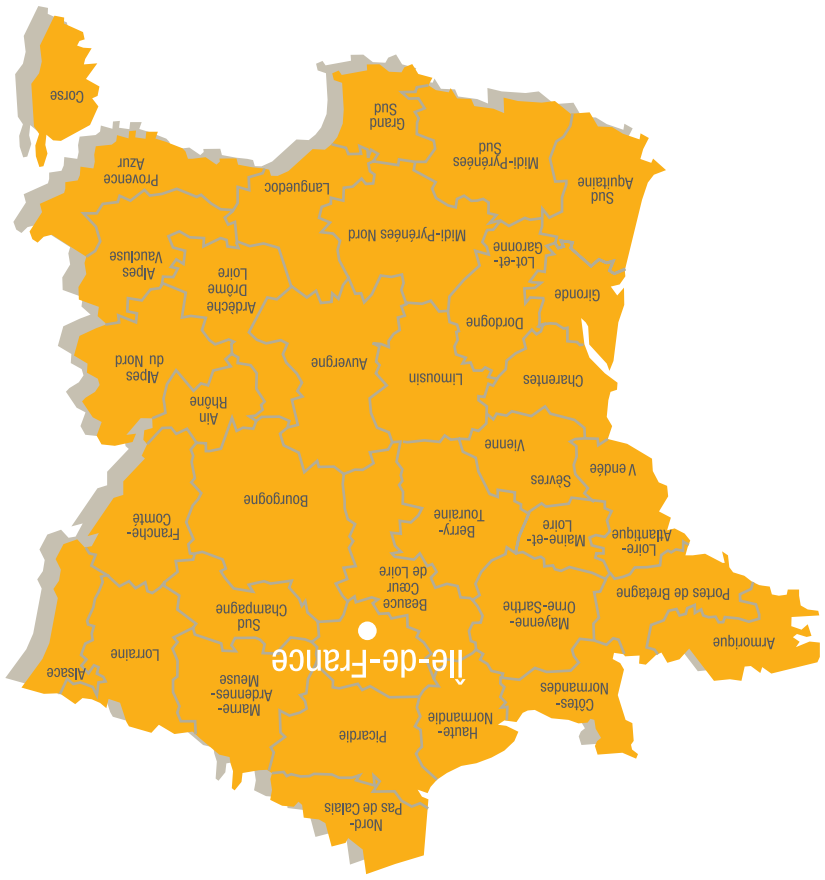

La MSA XX, c'est…

XX administrateurs et XX délégués cantonaux élus
XX salariés dont XX travailleurs sociaux,
XX médecins, dentistes et infirmiers et XX conseillers en prévention
XX bénéficiaires

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MSA XX

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de XX membres (XX administrateurs élus par les délégués cantonaux et XX désignés par l'Union Départementale des Associations Familiales) pour 5 ans.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

- Il détermine la politique générale de la caisse MSA pour mettre en œuvre la protection sociale agricole.
- Il définit au plan local les politiques en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention de la santé et des risques professionnels, d'offre de services sur le territoire, d'aide aux agriculteurs et aux salariés en difficulté.
- Il fait remonter au niveau national les propositions et les vœux des élus locaux concernant les politiques sociales en matière de santé, de famille, de retraite…
- Il vote le budget et approuve les comptes arrêtés par le directeur.
- Il représente la caisse MSA auprès des pouvoirs publics, partenaires sociaux ou encore des organismes agricoles.
- Il contribue à l'évolution de la protection sociale agricole.

LE BUREAU DU CONSEIL

Il est composé de x membres :
- le Président
- le 1er Vice-Président
- 2 Vice-Présidents
- S'ils ne sont pas Vice-Présidents :
  - le Président du comité de protection sociale des non-salariés
  - le Président du comité de protection sociale des salariés
  - le Président du comité d'action sanitaire et sociale
- XX Présidents des comités départementaux

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Le bureau prépare les réunions du conseil d'administration et contrôle l'application des décisions du conseil.

LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES NON-SALARIÉS AGRICOLES

Il est composé des administrateurs des 1er et 3e collèges, ainsi que de l'administrateur non salarié représentant des familles.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des non-salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels et la santé au travail, les partenariats.

LE COMITÉ DE PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS AGRICOLES

Il est composé des administrateurs des 2e et 3e collèges, ainsi que de l'administrateur salarié représentant des familles.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant la protection sociale des salariés, en particulier sur la prévention des risques professionnels, la santé au travail, les partenariats relatifs à la protection sociale complémentaire.

LE COMITÉ D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Il est composé paritairement d'administrateurs salariés et d'administrateurs non salariés.

QUELLES SONT SES MISSIONS ?

Il étudie et donne des avis au conseil d'administration sur toutes les questions concernant l'action sanitaire et sociale : programme d'action sociale, contribution aux politiques publiques…
Il instruit les demandes de subventions, attribue des prêts et des aides à caractère individuel.

LE PROCESSUS DE DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. **L'ordre du jour** de la réunion du **conseil d'administration** est arrêté par le président.
2. **Examen des questions** relevant de leur domaine de compétences par les **comités et commissions** pour proposition ou avis au conseil d'administration.
3. **Le bureau prépare le conseil d'administration** et examine les projets de décisions à lui soumettre.
4. **Le conseil d'administration se réunit** et les différents points sont soumis au vote.
5. Les décisions votées sont envoyées au **ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour approbation.**

réf : 11158 – 2020 - crédits photos : COMSA Images.

Le conseil d'administration

Mandat 2020-2025

PRÉSIDENT
Bernard HELLUY (54)
3ÈME COLLÈGE

1er VICE-PRÉSIDENT
Dominique STRUB (54)
2ÈME COLLÈGE

Le bureau

1er collège
REPRÉSENTANTS DES EXPLOITANTS AGRICOLES NON-EMPLOYEUR DE MAIN-D'OEUVRE

Régis ROLLIN (57)
PRÉSIDENT DU CPSNS*

Nathalie GAND (88)
VICE-PRÉSIDENTE

Nathalie THOMAS (88)
PRÉSIDENTE CD* 88

Isabelle PERRY (88)
PRÉSIDENTE CPASS*

Laurent ANDRE (54)

Katia DREYER (57)

Alain KREMER (57)

Jean-Louis LEPAGE (54)

Emeric MENUISIER (54)

2e collège
REPRÉSENTANTS DES SALARIÉS

Jean-Luc VANDEVELDE (54)
PRÉSIDENT DU CPSS*

Bernard SCHMITT (57)
VICE-PRÉSIDENT
PRÉSIDENT DU CPASS*

Christian THEVET (88)
PRÉSIDENT DE LA CVM*

Dominique BORDENAVE (57)

Jean-Baptiste DUPIEUX (54)

Nadine HENRY (88)

Philippe JAMIN (54)

Benjamin POMBO (88)

Roger THIRION (57)

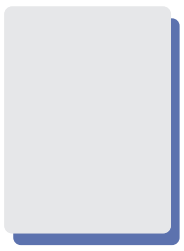

Patricia THOUVENOT (88)

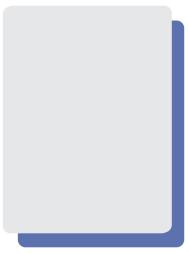

Amandine TIHA (57)

3e collège
REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS DE MAIN-D'ŒUVRE

Olivier ROUSSELLE (57)
PRÉSIDENT CD* 57

Robert DIEUDONNE (88)
VICE-PRÉSIDENT

Mathieu BOUDINET (57)

Frédéric MAILLARD (88)

Xavier TREVILLOT (54)

UDAF
REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

Guillaume GOEUSSE (88)
VICE-PRÉSIDENT

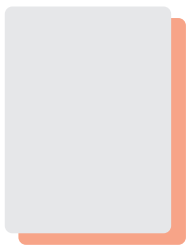

Marie-France EBERHART (57)

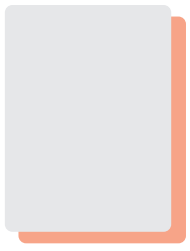

Dominique SAUTRE (88)

Membres consultatifs représentant le personnel

Béatrice DRAN

Fabien ORIEL

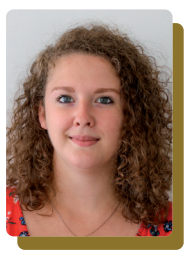

Anaïs VOIRIN

* CD : Comité Départemental
CPSNS : Comité de protection sociale des non-salariés agricoles
CPSS : Comité de protection sociale des salariés agricoles
CPASS : Comité paritaire d'action sanitaire et sociale
CVM : Commission vie mutualiste
(*La présidence et la vice-présidence du comité paritaire d'action sanitaire et sociale fonctionnent en alternance annuelle.)

msa santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore